

**SYNDICAT de communes
Bellegarde et Saint-Silvain Ensemble****La Mairie - 1, le Bourg 23190 SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE
Tél. 05 55 67 62 47 - mail : sibesse@orange.fr**

Procès-verbal

Comité syndical du 12 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le douze janvier, à 14 heures 00, le comité syndical BELLEGARDE ET SAINT-SILVAIN ENSEMBLE, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain BUJADOUX, Président.

Date de convocation : 05 janvier 2026

Présents : Alain BUJADOUX, Jean-Pierre BONNAUD, Michèle ALOUCHY, Jean-Jacques BIGOURET

Suppléants :

Secrétaire de séance :

N° d'ordre	N° de délibération		Vote		
			P	C	Abs
1		Approbation du procès-verbal du 15 septembre 2025	04	00	00

Approuvé à l'unanimité

N° d'ordre	N° de délibération	Objet	Vote		
			P	C	Abs
2	1/2026	Avenant n° 2 au bail professionnel n°1/2024 du 11 mars 2024 de Mme REGNIEZ	04	00	00

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°16/2023 du 02 novembre 2023 portant sur la location du cabinet n°6 à Mme REGNIEZ Valérie, kinésithérapeute.

Vu le contrat de bail professionnel n°1/2024 du 11 mars 2024 signé avec Mme REGNIEZ Valérie, kinésithérapeute

Vu l'avenant n°1 du 1^{er} juin 2024

Monsieur le Président informe que Mme REGNIEZ, Kinésithérapeute, demande à utiliser le cabinet n°3 en sus des locaux qu'elle loue dans le centre de santé.

Il propose de louer, à compter du 1^{er} février 2026, le cabinet n°3 et d'effectuer un avenant à son bail professionnel qui continuera aux mêmes charges, clauses et conditions que le bail initial moyennant un loyer de 185 € et des provisions pour charges de 266 €

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le projet d'installation de Mme REGNIEZ, kinésithérapeute libérale, dans le cabinet n°3 en sus des locaux qu'elle loue dans le centre de santé, à compter du 1^{er} février 2026
- **DECIDE** de modifier le prix du loyer et des provisions pour charges comme suit, les autres termes du bail professionnel restants inchangés :
 - Loyer : cent-quatre-vingt-cinq euros (185.00 €)
 - Provisions pour charges : deux-cent-soixante-six euros (266.00 €)
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°2 au bail professionnel n°1/2024 du 11 mars 2024

Questions diverses

- Délibérations des 2 communes transmises au syndicat qui approuvent la modification des statuts

Le Président informe que les communes de BELLEGARDE et SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE ont délibéré favorablement pour la modification des statuts du syndicat. La préfecture a transmis, au syndicat, l'arrêté entérinant la modification des statuts.

- Armoire

Une Armoire a été commandée pour le centre de santé afin de ranger les archives stockées dans le cabinet n°3 qui va être loué à Mme REGNIEZ. Elle sera livrée le 12 janvier 2026 dans l'après-midi.

- Table

La table stockée dans le cabinet n°3 doit être déplacée. Elle sera stockée au-dessus du restaurant « La Vallée Gourmande ».

- Malfaçons centre de santé

Voir avec l'architecte pour qu'elle transmette les plans de recollement. Un courrier lui sera transmis en recommandé avec accusé de réception.

Transmettre également un mail à GROUPAMA pour connaître l'état d'avancement du dossier SEMC.

- Chauffage centre de santé

Transmettre mail à l'EHPAD pour obtenir la dernière facture de chauffage afin de clore l'exercice 2025.

- Compte administratif et Budget

Prendre RDV avec le CDL

- Doctolib

Le centre de santé va passer au système informatique de prise de rendez-vous « doctolib ».

La séance est levée à 14h30

Signatures

Le Président,
Alain BUJADOUX

La secrétaire,
Michèle ALOUCHY